

Paris, le 11 FEV. 2021

Madame la Maire,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 12 décembre faisant part de votre avis défavorable sur le permis d'aménager en cours d'instruction dans le cadre du projet d'aménagement Grand Site Tour Eiffel, au motif de vos réserves sur l'organisation des circulations routières.

Je note toutefois avec intérêt votre adhésion à la rénovation des espaces verts du Champ de Mars et je m'en réjouis. Comme vous le soulignez, cette rénovation à la faveur de la valorisation de la dimension historique et de la protection des espaces verts est au cœur de l'ambition du projet Tour Eiffel, consistant en la création d'une continuité paysagère et végétale de la place du Trocadéro au Champ de Mars.

Cette même ambition a présidé aux réflexions relatives à l'organisation des mobilités et des schémas de circulation. La fermeture de l'avenue Bouvard à la circulation générale répond à cet objectif. Elle place le Champ de Mars au cœur d'un espace vert protégé de la circulation, y compris des cars touristiques, au bénéfice de la qualité environnementale et paysagère du lieu.

Les conclusions de l'étude d'impact relatives à la qualité de l'air et au bruit montrent à cet égard des améliorations significatives au bénéfice des visiteurs mais également des riverains. Elles attestent d'une diminution de la concentration des polluants sur une large zone couvrant les quais de Seine, l'esplanade du Champ de Mars et la Tour Eiffel et une très nette amélioration de l'environnement sonore, notamment sur le Champ de Mars.

Je tiens par ailleurs à vous rassurer quant à la parfaite coordination entre les services municipaux de la voirie et des déplacements et la Société Publique Locale (SPL) PariSeine déléguataire de la Ville. Le plan de voirie figurant au permis d'aménager intègre les enjeux du site, de sa fréquentation et de ses usages, tels que résumés dans l'étude d'impact, alimentée d'une étude approfondie des reports de trafic réalisée à l'échelle du quart ouest parisien.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement
Anne Hidalgo

Anne HIDALGO